

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Le paiement des missions se fera par chèque bancaire **les vendredis des vacances scolaires de 16h à 17h30 en mairie.**
2. La ville se réserve le droit de revoir ou d'annuler le dispositif en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

**LE DOSSIER COMPLET est à déposer EN MAIRIE
au plus tard le samedi 6 avril 2024**

**La planification des missions sera transmise par mail le 12 avril 2024.
L'acceptation des missions sera à rendre par mail à l'adresse suivante
charlotte.costard@vernsurseiche.fr pour le 16 avril 2024.**

**Mairie de Vern-sur-Seiche
22, rue de Châteaubriant
35770 VERN-SUR-SEICHE**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mairie de Vern-sur-Seiche. Le destinataire des données est le Service Éducation et Vie de la Cité.

Je ne souhaite pas que mes coordonnées personnelles soient transmises aux autres services communaux. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Vern-sur-Seiche par mail : accueil@vernsurseiche.fr.

rends service à ta
commune en gagnant
de l'argent de Poche !



**ARGENT DE
POCHE**

La ville de Vern-sur-Seiche met à disposition pour les jeunes vernois le dispositif « Argent de poche » et vous propose d'y participer pour les vacances de printemps **du 20 avril au 5 mai 2024.**

INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Sexe : M F Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone : et/ou mobile :

Mail :

*Merci d'écrire votre **mail en MAJUSCULES** - La planification des missions sera transmise sur ce mail.*

PIECES A JOINDRE

- Photocopie de l'attestation d'assuré social ou de la carte vitale
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Carte nationale d'identité recto/verso

DISPONIBILITES PENDANT LA PERIODE DES VACANCES DE PRINTEMPS DU 20 AVRIL AU 5 MAI 2024

➤ **Merci de préciser vos disponibilités :**

MISSIONS PROPOSEES PENDANT CES VACANCES :

- Classement / Archivage
- Rangement à la médiathèque
- Ménage / Rangement dans les écoles
- Aide à la restauration scolaire
- Chantier services techniques

CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif Argent de poche.

Lisez-le attentivement avant de le signer, il précise certaines règles à respecter dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

• Concernant les règles sanitaires :

- Avant de me rendre sur le lieu de la mission, j'ai pris et vérifié ma température. Si la température dépasse les 38°C, je reste chez moi et préviens de mon absence ;
- Je m'engage à respecter le protocole sanitaire (port du masque et lavage régulier des mains). Ces équipements seront fournis par la ville ;
- Je m'engage à respecter les consignes et protocoles sanitaires transmis par le tuteur ;

• Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne pourra y participer ;
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait, à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

• Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Argent de poche » se déroule principalement pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h comprenant une pause ;
- Chaque année, je ne peux participer à plus de 20 demi-journées d'activité.

• Concernant la réalisation des chantiers :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés. Dans certains cas, la ville peut fournir des équipements spécifiques (chaussures de sécurité par exemple) ;
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ainsi que des baladeurs et MP3 est strictement interdit. Les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

• Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés ;
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;
- Je suis respectueux de l'entourage, c'est-à-dire les encadrants, les autres participants au chantier ainsi que de l'environnement du chantier et du matériel mis à ma disposition.

Vern-sur-Seiche, le/...../.....

Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATIONS

- La Ville de Vern-sur-Seiche n'est pas employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche ». L'indemnité versée ne peut pas s'apparenter à un salaire.
- Les jeunes doivent bénéficier d'une couverture sociale. Si le jeune est amené à se blesser, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La Ville s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant les dommages et accidents pouvant être occasionnés dans le cadre des missions.

Pour les jeunes majeurs

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue Je refuse les prises de vue

Fait à Vern-sur-Seiche, le/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour les jeunes mineurs (à faire remplir par les parents ou le tuteur légal).

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur* :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des conditions et du contrat auquel mon enfant s'engage,

Autorise mon enfant :

Prénom : NOM :

Né(e) le :/...../.....

Domicilié(e) :

à participer au dispositif « Argent de poche ».

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue Je refuse les prises de vue

Vern-sur-Seiche, le/...../.....

Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »